



Conformément aux dispositions du code municipal, le conseil municipal a adopté, le 13 décembre dernier, ses prévisions budgétaires 2023. Les prévisions complètes sont disponibles au bureau municipal.

Revenus 2023

Taxe foncière	449 599\$	Autres taxes	70 931\$
Compensation tenant lieu de taxe	4 368\$	Surplus accumulés	49 687\$
Autres revenus	120 322\$	<u>Total des revenus</u>	<u>694 907\$</u>

Dépenses 2023

Administration générale	195 377\$	Sécurité publique	97 203\$
Transports	199 865\$	Hygiène du milieu	98 146\$
Santé et bien-être	6 223\$	Loisir et culture	54 012\$
Frais de financement	7 156\$	Conciliation à des fins fiscales	39 387\$
Aménagement, urbanisme et développement			26 625\$
<u>Total dépenses</u>	<u>694 907\$</u>		

Salaires des Élus

Maire :	6 157.37\$
Conseillers :	2 052.45\$

Allocations des Élus

Maire :	3 078.69\$
Conseillers :	1 026.23\$



École St-Pie-X

RENCONTRE MATERNELLE 4 ANS

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre prochain?

Vous vous posez des questions sur le programme de la maternelle 4 ans?

Une rencontre d'informations aura lieu le 31 janvier à l'école St-Pie-X d'East Hereford à 18h30.

Les inscriptions des futures maternelles 4 ans se feront par la suite à l'école de St-Malo le mardi 7 février et jeudi 9 février de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

À avoir lors de l'inscription : Certificat de naissance et preuves de résidence

POURQUOI inscrire votre enfant à la maternelle 4 ans? Voici quelques avantages :



- Vivre la première transition scolaire
- Socialiser avec les camarades de classe
- Développer le plaisir d'apprendre
- Prévenir les difficultés scolaires
- Favoriser le développement global de l'enfant
- Développer le langage
- Bénéficier de professionnels (selon les besoins)
- Service de garde offert à l'école de St-Malo avec transfert en autobus

Prenez note que le programme de la Passe-Partout n'est pas offert à notre école. Cependant, un volet parents est offert aux parents des maternelles 4 ans durant l'année. (10 rencontres à l'école avec les intervenantes de la Passe-Partout)

Pour vous inscrire à la rencontre d'informations, veuillez utiliser l'une des 2 façons suivantes :

- Communiquer avec le secrétariat au (819) 849-7280
- Contacter Emma Boivin à l'adresse courriel suivante : Emma.Boivin@cshc.gouv.qc.ca

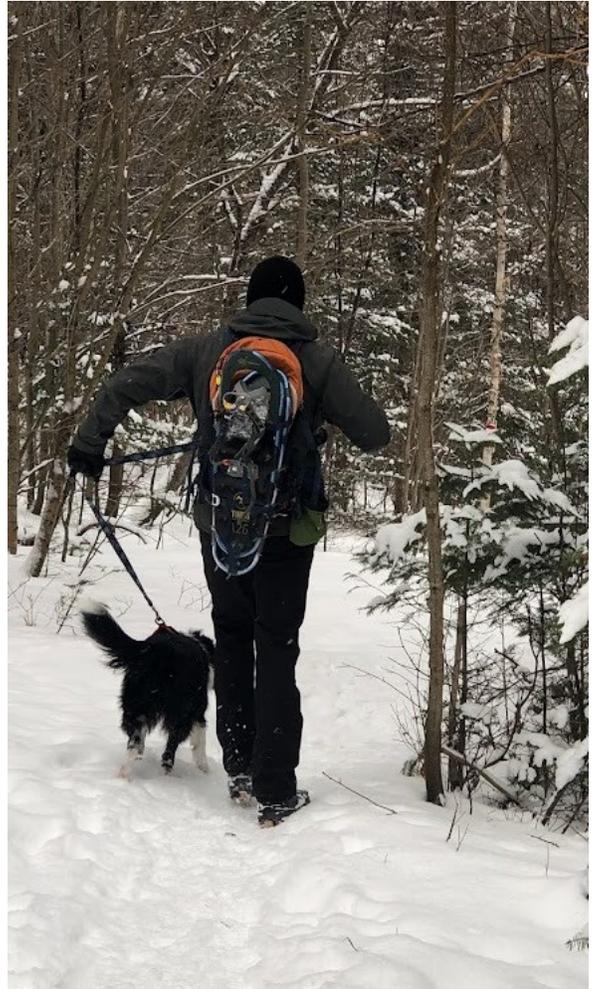
Au plaisir de compter vos petits amours parmi nous l'an prochain! ☺



Nos sentiers vous attendent! Profitez-en avec des amis ou accompagné de votre compagnon à 4 pattes en laisse.



Photos: page Facebook de Forêt communautaire Hereford



Maison
de la
Famille
MRC de COATICOOK

**PROGRAMMATION
HIVER 2023**

16 janvier au 14 avril

**Inscrivez-vous
819-804-1010**

<p>MATINÉES PARENT-BÉBÉ</p> <p>0-2 ans Lundi 9h30 à 11h00 à partir du 16 janvier Gratuit, inscription nécessaire</p>	<p>NOUVEAU ÉVEIL MUSICAL</p> <p>3-5 ans Mercredi 9h30 à 11h00 8 mars au 12 avril Membre 35\$ Non-membre 50\$</p>
<p>HISTOIRES DE FAMILLE</p> <p>3-5 ans Mercredi 9h30 à 11h00 18 janvier au 22 février Membre 35\$ Non-membre 50\$ Bibliothèque de Coaticook</p>	<p>PARENT'JASE</p> <p>Mardi 9h30 à 11h00</p> <p>HALTE-ALLAITEMENT ET BÉBÉ TRUCS</p> <p>3ième mardi du mois, 9h30 à 11h30</p>
<p>FRIPERIE FILONS, FILOUS ET BALUCHONS</p> <p>Tous les 3e mercredi du mois 9h00 à 19h00</p>	<p>PARENT'JASE DE SOIR</p> <p>À suivre sur notre page!</p>
<p>VOIX DES PARENTS</p> <p>Le 1er et le 3ième jeudi du mois 9h30 à 11h30</p>	

Le Fouineur



Invitation à venir se rencontrer les **mardis à 13 h 30** au
Local de l'âge d'or (bureau municipal)
Une occasion de fraterniser et de s'amuser;
Rummy, Skip-Bo, tock, pichenotte, cartes, etc...ou toutes
autres activités qui vous plairaient.

Premier rendez-vous, mardi le **24 janvier 2023**

Bienvenue à tous !!!





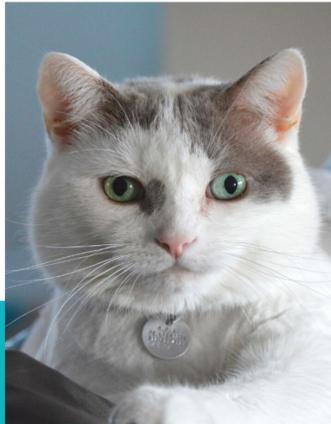
RENOUVELLEMENT DES

Licences 2023



JUSQU'AU 15 FÉVRIER

WWW.SPAESTRIE.QC.CA/LICENCES



La période de renouvellement des licences se déroulera jusqu'au 15 février 2023. D'ici la fin du mois de janvier, tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

Vous trouverez au verso de votre renouvellement tous les moyens de paiements disponibles. Merci de prioriser les méthodes de paiement en ligne, par Accès D ou par téléphone afin de limiter vos déplacements au refuge.

Saviez-vous que...

- **L'enregistrement de votre animal de compagnie est un règlement municipal.** La réglementation de votre municipalité prévoit que tout gardien d'un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci. Votre municipalité a délégué la vente des licences à la SPA de l'Estrie.

De plus, depuis le 3 mars 2020, l'enregistrement de tous les chiens au Québec est aussi obligatoire en vertu du *Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens*. L'entrée en vigueur de cette réglementation oblige les gardiens à fournir de nouvelles informations concernant leur chien lors du renouvellement de la licence, et ce annuellement. Cette réglementation prévoit une amende de 250\$ pour les chiens non enregistrés.

- **L'enregistrement est valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.** Vous devez en effet procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie. Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis ; vous utilisez le même d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, remplissez le formulaire en ligne disponible sous l'onglet services aux citoyens (mettre à jour mon dossier), ou communiquez avec notre équipe, au 819 821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.

- **Vous devez acquitter le paiement de cet enregistrement au plus tard le 15 février 2023.** La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement d'enregistrement effectué après cette date. Toujours selon cette réglementation municipale, ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

- **Vous profitez d'un rabais de 10 \$ si votre animal est stérilisé.** Si vous avez fait stériliser votre animal au cours de la dernière année, joignez la facture ou la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par courriel au licences@spaestrie.qc.ca ou par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 \$ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

Vous n'avez plus votre animal ?

Si vous n'avez plus d'animal, remplissez le formulaire en ligne disponible sous l'onglet services aux citoyens (mettre à jour mon dossier), ou communiquez avec notre équipe, au 819 821-4727, option 4. Nous pourrions ainsi procéder à la mise à jour de votre dossier.

Vous avez un nouvel animal ou une nouvelle adresse ?

Si vous avez depuis peu un nouvel animal, ou vous avez changé d'adresse, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci **dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement** dans votre nouvelle demeure. Deux options s'offrent à vous :

- Remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous le bouton *Enregistrer mon animal* en haut à droite. Vous recevrez une facture sous peu par la poste avec le médaillon de votre animal.

- Communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h ;

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le département des licences de la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4.

Le Fouineur



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE COATICOOK

MUNICIPALITÉ D'EAST-HEREFORD

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 310-23 INTITULÉ :

« Règlement numéro 310-23, relatif à la démolition d'immeubles »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 janvier 2023, le conseil de la municipalité d'East-Hereford a adopté par résolution le projet de règlement n° 310-23 intitulé : « Règlement numéro 310-23, relatif à la démolition d'immeubles ».

Ce projet de règlement vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle des immeubles dans un contexte de rareté des logements, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 février 2023, à 18 h 30 au bureau municipal d'East Hereford situé au 15, rue de l'Église.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.easthereford.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à East-Hereford, ce 4 janvier 2023.

Marie-Ève Breton

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorier de la municipalité d'East-Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site web de la municipalité d'East-Hereford.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de janvier 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière



Tournoi de poche

Les pompiers de Beecher Falls et les Loisirs d'East Hereford organisent samedi le 28 Janvier un tournoi international de poche (CORNHOLE) au sous sol de l'église d'East Hereford! Ce sera un tournoi 2 vs 2 et tout le monde est la bienvenue. Le prix des inscriptions, le nombres de classes et les heures que se déroulera le tournoi vous seront partagés cette semaine. Mais vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Thierry Beloin 819-943-2038.



Isabelle St-Pierre

Adjointe administrative

Service de secrétariat et comptabilité

Impôt et travail de bureau, C.V.

Maison 873 545-8111 Cell. 819 437-6662

isabellestpierre367@gmail.com



Cours de yoga

Débutant mercredi le 25 janvier 2023

au centre communautaire de St-Venant

à 9h30

Session de 10 cours, 10\$ du cours

Au plaisir de vous voir!

Nicole Bouchard



CONFÉRENCE; ALIMENTATION-TRUCS ET ASTUCES POUR ÉCONOMISER

Mardi 7 février 2023, 9h30 à 11h30

Maison de la famille de la MRC de COATICOOK
50 rue court, Coaticook
(sous-sol de l'ancienne église St-Jean)

Halte-garderie disponible
sur place

Réservation; 819-804-1010

Conférence donnée par Solutions
Budget Plus

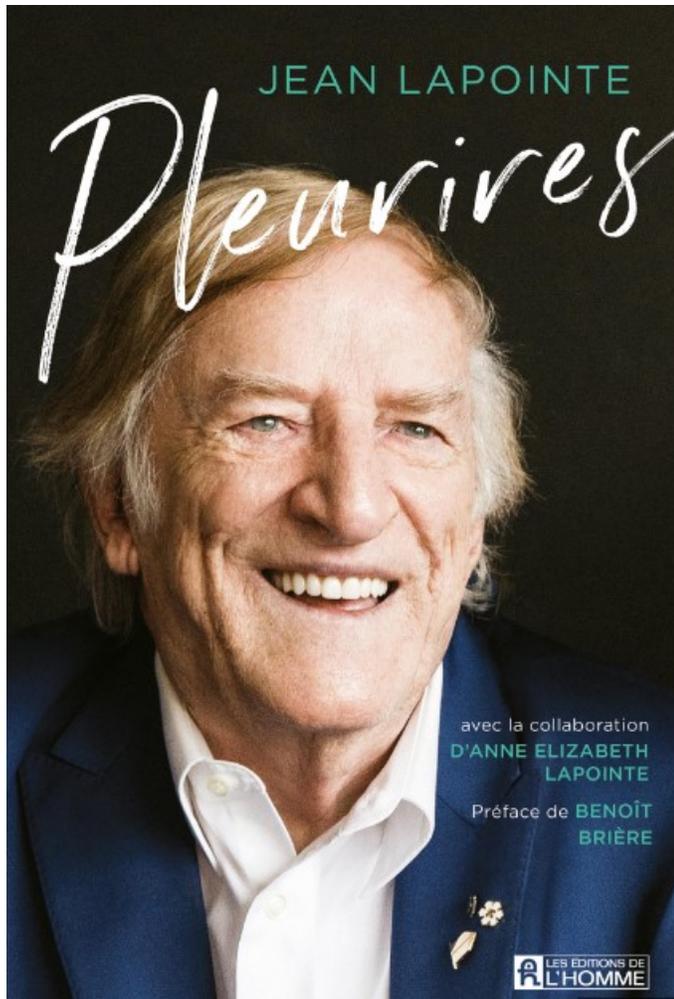


Inscription obligatoire:

Marilyne Lalonde, 819-849-7011 #233 / cuisines@cabmrccoaticook.org

Bibliothèque

Il est possible de réserver cet ouvrage et bien d'autres sur la thématique de Noël pour petits et grands sur le site du réseau biblio de l'Estrie au <https://www.reseaubiblioestrie.qc.ca/fr>.



Des nouvelles de votre bibliothèque

Pour débiter cette année 2023, la bibliothèque D'East Hereford vous offre une nouvelle plage horaire en plus des heures d'ouverture du bureau municipal où vous pouvez venir emprunter des livres ou revues.

À partir de janvier, chaque **dernier samedi du mois**, de 10 h à 11 h 30, vous pourrez venir y faire une visite.

Voici les dates jusqu'au mois de juillet:

28 janvier
25 février
25 mars
29 avril
27 mai
24 juin

Au plaisir de vous rencontrer.
Votre comité biblio



Calendrier des événements

28 janvier	Tournoi de poche	Église Saint-Henri
31 janvier	Rencontre maternelle 4 ans	École Saint-Pie-X
6 février	Assemblée du conseil	Bureau municipal
14 février	Bonne Saint-Valentin	
15 février	Date limite pour l'enregistrement de votre animal	

Le Fouineur Bulletin d'information

East Hereford :

819 844-2463

St-Venant-de-Paquette :

819 658-3660

Vous pouvez nous soumettre articles et photos en tout temps.

direction@easthereford.ca